

Questions de méthodologie ou considération idéologiques ?

Carole Lévesque

Volume 10, Number 1, 1986

Travail, industries et classes ouvrières

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006342ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006342ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lévesque, C. (1986). Questions de méthodologie ou considération idéologiques ?
Anthropologie et Sociétés, 10(1), 250–253. <https://doi.org/10.7202/006342ar>

QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE OU CONSIDÉRATIONS IDÉOLOGIQUES ?*

Le texte de Sylvie Vincent fournit matière à de nombreux articles et à de nombreuses études tant les sujets abordés, ou même seulement effleurés, sont pertinents. Il est plus que temps en effet que soient questionnées certaines pratiques. Dans ces pages, le questionnement passe par l'anthropologie mais n'oublions pas pour autant que d'autres disciplines, de la biologie au génie, en passant par l'urbanisme et la sociologie, effectuent également semblable démarche.

D'entrée de jeu, cherchons à situer le débat. De quelles populations, de quelle consultation, de quelle anthropologie et, une discipline étant ce qu'en font ses disciples, de quels anthropologues parlons-nous exactement ? Qui plus est, parlons-nous d'idéologie ou de méthodologie ? Avant toute réflexion cependant, quelques précisions s'imposent.

◇ **Bref historique**

Soulignons d'abord que les études d'impact sont issues de préoccupations environnementales qui se sont faites jour pendant les années 70, plus spécifiquement après le début des travaux d'aménagement du complexe hydro-électrique de la rivière La Grande. Elles se voulaient l'exemple particulier d'une intégration et d'une collaboration de plusieurs disciples au confluent de l'administration et de la gestion. Théoriquement, elles étaient destinées, et le sont toujours, à décrire sur les plans biologique, physique et humain un milieu récepteur (c'est-à-dire un milieu que l'on se propose de modifier par un aménagement mineur ou majeur), et à identifier, conséquemment, les mesures susceptibles d'améliorer l'aménagement en question ou de corriger les répercussions négatives sur les dits milieux. Cet outil de gestion avait également pour objectif, au départ, de soumettre tout projet à une procédure d'évaluation afin justement que soient pris en considération les intérêts des individus ou des groupes concernés et la qualité de l'environnement. Ainsi, contrairement à ce que d'aucuns pensent, cette procédure n'existe pas (à tort ou à raison mais là n'est pas la question présentement) afin de décider si tel ou tel autre projet doit être réalisé ou non.

Ceci dit, l'application d'un tel outil de gestion s'est souvent avérée déficiente au cours de la dernière décennie et les résultats obtenus ont régulièrement semé l'insatisfaction parmi les professionnels de toutes disciplines. Par exemple, nombre d'entre eux constatent aujourd'hui le caractère linéaire et par trop ponctuel de ces études, voire de la procédure d'évaluation elle-même. Dans le cas plus précis du milieu humain, ces limites ont fréquemment relevé d'un véritable phénomène réducteur alors que la description des milieux biologique et physique occupait tout l'espace. Il faut bien sûr invoquer le manque d'intérêt généralisé, en matière de développement, pour l'être humain et ses constructions sociales et culturelles, mais il importe aussi, à mon avis, de se demander où en était la tradition extra-académique en sciences sociales, et en anthropologie en l'occurrence, avant 1975 ? À toutes fins pratiques, il semble bien qu'elle était inexistante, par comparaison avec la biologie, la géomorphologie, le génie hydraulique, etc., qui avaient déjà esquissé à l'époque les prémisses d'un corpus théorique et méthodologique leur permettant de participer à l'aventure des études d'impact, et surtout de s'y sentir relativement confortables (ce qui est très important à considérer). Avec le temps, les sciences sociales se sont imposées car il est désormais impossible pour un promoteur

* L'auteure, après quelques années de pratique comme chercheuse autonome, a travaillé cinq ans à la Société d'énergie de la Baie James. Elle y occupait les fonctions d'anthropologue et de chargée de liaison avec les populations autochtones. Responsable des études à caractère archéologique et anthropologique, elle a contribué, à maintes reprises, à la réalisation d'études d'impact. Depuis 1986, elle est revenue à la pratique privée.

d'évacuer le milieu humain, mais il nous reste à savoir de quelle manière elles se sont imposées, et pourquoi les anthropologues se sentent malgré tout si à l'étroit dans ce contexte.

◇ **Anthropologie, où es-tu et que fais-tu ?**

Si Boas vivait aujourd'hui, serait-il devenu un champion des études d'impact social, à l'instar de cette sociologie qui se proclamait la plus rapide « impacteuse » de l'Amérique du Nord : en dix jours elle vous retournait une communauté dans tous les sens et produisait de surcroît un rapport dont l'épaisseur aurait pu faire rougir plusieurs aspirants(es) docteur(es)

○ **Vous avez dit populations ?**

À lire les propos de Madame Vincent, on a un peu l'impression que ceux qui disent « populations » disent forcément anthropologues et anthropologie. En fait il n'est absolument pas nécessaire, parce qu'études d'impact il y a, que les anthropologues se sentent concernés. Et en réalité, ils ne se sentent pas toujours concernés : lorsqu'une route de 0,5 km est construite quelque part dans les Cantons de l'Est, route soumise à la procédure d'impact il va sans dire, les anthropologues, généralement, ne s'en préoccupent guère.

Par contre, il est évident que les anthropologues se sentent pris à partie beaucoup plus facilement (émotionnellement et idéologiquement) lorsque la population touchée est une communauté autochtone de la basse Côte-Nord ou du Nouveau-Québec. L'appel de la culture est fort et peu d'amérindianistes (en l'occurrence) peuvent y résister. La réaction dans ce contexte se justifie pleinement car ce n'est habituellement pas un petit bout de route que l'on construit en ces lieux; ce sont des dizaines, quand ce ne sont pas des centaines, de kilomètres qui sont tracés et encore, ces routes ne sont construites que pour faciliter l'accès à des centrales hydro-électriques, des barrages, des réservoirs et quantité d'autres merveilles technologiques des temps actuels. Il convient donc d'éviter de confondre ruisseau et océan.

Mais il y a aussi des ruisseaux qui serpentent le plat pays nordique, ne l'oublions pas. Lorsque le ministère des Transports veille à la préparation des études d'impact relatives à la construction de pistes d'atterrissage en territoire inuit, pistes demandées et souhaitées par les Inuit eux-mêmes, est-il vraiment nécessaire que soient écrites des dizaines de pages sur le rapport étroit que l'Inuk entretient avec la nature et sur la symbolique du paysage toundrique ?

Par ailleurs, le souvenir du complexe La Grande nous rappelle fort à propos que des groupes autochtones peuvent avoir une vision du développement qui ne s'apparente pas spécialement avec celle de tous les anthropologues, ni surtout avec celles que nous pensions qu'ils avaient.

En matière de populations donc, des nuances sont à faire, de même qu'en matière de projets. Le manque de discernement engendre facilement l'anthropocentrisme dans le cas qui nous occupe. Par ailleurs, en terme de discours, il n'est pas nécessaire non plus de considérer que seuls les anthropologues savent jeter un regard sur les populations autochtones et en parler.

○ Consultation vs Recherche

L'étude d'impact constitue-t-elle en soi un mode particulier de recherche ? Mon expérience en ce domaine me fait opter actuellement pour une réponse négative bien qu'il ne soit pas exclu qu'une étude d'impact puisse être à l'origine de certaines recherches, c'est-à-dire de l'étude plus approfondie d'un aspect ou d'un autre de l'environnement. Mais là encore est-ce une question de terminologie ou de contenu qui est en jeu ? Ce qui est plus certain cependant, c'est que la majeure partie des acteurs-anthropologues en ce domaine des études d'impact préfèrent l'étiquette recherche. N'étant sortis de l'Université que tout récemment, le terme consultant, ou pire encore celui de conseiller, nous égratigne au passage l'orgueil et le prestige.

En fait, il en est de la consultation comme des populations; il importe désormais d'interroger la pertinence des outils d'enquête et d'analyse et de cerner de façon plus rigoureuse l'objet d'étude. Il n'est dit nulle part que chaque consultation doit donner lieu à une étude exhaustive des systèmes de parenté. Il n'est pas dit non plus que longueur de temps assure meilleure consultation et meilleure connaissance d'une communauté. Tout laisse penser que les anthropologues ont, jusqu'à présent, tenté de faire de la consultation sur la base d'une méthodologie inadéquate en ce sens qu'elle n'a pas été définie et mise au point pour l'usage qu'ils en font.

Ceci dit, théoriquement et pratiquement, il n'y a pas d'empêchement à ce que les anthropologues donnent dans la consultation; il y en a cependant à ce qu'ils et elles la répudient tout en continuant de s'y adonner. De surcroît, certains peuvent en rire ou se scandaliser, mais avons-nous quelque chose d'autre à proposer que ces consultations en bout de course ?

○ Anthropologie et anthropologie

Les anthropologues, à l'instar des spécialistes d'autres disciplines tentent, tant bien que mal de se faire une place au soleil. Il y a un certain temps déjà que l'Université forme davantage de spécialistes qu'elle ne peut en employer. Ne questionnons pas les pratiques pour l'instant et considérons globalement l'anthropologie dite appliquée, celle qui sort des cadres académiques, qui a ses exigences, ses limites et ses possibilités, en d'autres mots, ses grandeurs et ses misères.

D'emblée cette orientation pose la réflexion à deux niveaux au moins : économique et idéologique. Soulignons en premier lieu, que les études d'impact représentent des milliers de pages, rassemblées dans des dizaines de rapports écrits chaque année. Ce sont aussi des dizaines de personnes et, pour utiliser un vocabulaire à la mode, des dizaines d'emplois qui sont touchés. Quant au niveau idéologique, il faut questionner avant toute chose le rôle de l'anthropologie : est-ce « contredire les savoirs établis » pour reprendre quelques-uns des termes utilisés par Madame Vincent, ou resituer continuellement dans un contexte historique, social, culturel, économique, politique et idéologique les individus, les groupes, les sociétés, leurs diverses préoccupations et leurs dynamiques respectives et mutuelles ?

Par le passé, il n'a pas toujours été nécessaire de préciser la spécificité de ce rôle mais lorsque l'on tente de comprendre sa propre société, les choix qu'elle fait, les orientations qu'elle se définit, les idéologies qu'elle génère et que l'on se rend compte que l'on est soi-même partie de cette société, que l'on construit sa part d'idéologie en véhiculant des valeurs, des idéaux, des intérêts et des théories, il n'y a aucun doute qu'il devient essentiel de le préciser.

Comment être dehors et dedans à la fois ? Voilà certainement un des enjeux de la nouvelle anthropologie mais à partir de quelle approche allons-nous travailler, à partir de quelles prémisses allons-nous élaborer à notre tour ce corpus théorique et méthodologique qui semble, globalement, faire défaut ?

Une piste existe peut-être du côté de l'anthropologie du développement, domaine de réflexion et d'analyse qui recèle, à mon avis, de multiples possibilités tout aussi bien théoriques que pratiques. L'exemple de l'Université McGill avec son programme de recherche en anthropologie du développement, datant pourtant de 20 ans, s'actualise dans cette optique. Il sert entre autres à expliquer l'implication des anthropologues anglophones dans le projet de la Baie James et, à l'inverse, la non-implication des anthropologues francophones. Comme il est certain que tous ont tiré les enseignements qui s'imposaient d'une telle expérience, ne conviendrait-il pas, à partir de là, d'examiner l'apport spécifique de l'anthropologie à l'intérieur des sciences sociales appliquées ?

◇ En guise d'intermède

Il est trop tôt pour apporter des réponses, ou à tout le moins, une réponse à la question posée ici. Qui plus est, au fur et à mesure des propos qui constitueront cette polémique, je ne suis pas certaine que cette question reste d'emblée la première à poser actuellement.

Carole Lévesque
Anthropologue

ENTENDRE LA CONSULTATION AU SENS LARGE

Tel qu'indiqué plus haut, ces quelques pages ne devraient constituer qu'une amorce de réflexion et celle-ci devrait se poursuivre dans le prochain numéro d'*Anthropologie et Sociétés*.

Je rappellerais aux auteurs que, bien que j'aie situé la consultation dans le contexte des études d'impact et des audiences publiques, il y a évidemment une distinction à faire entre tenter d'évaluer l'impact possible d'un projet à l'aide de tous les moyens mis au point par les sciences humaines (y compris la consultation), et d'autre part procéder à cette consultation. Dans le premier cas l'observateur utilise, ou devrait utiliser, une variété de données (études déjà conduites sur la communauté concernée, données comparatives, enquêtes sur place, etc.) et il vise en principe un diagnostic « objectif ». Dans le second il s'agit de permettre « objectivement » aux populations d'exprimer leurs attentes, leurs savoirs, leurs appréhensions et de poser leur propre diagnostic. La « consultation » n'est pour l'instant qu'une étape terriblement courte à l'intérieur de l'étude d'impact, elle vient généralement après l'étape « information » dont elle se distingue parfois difficilement.

Ceci étant dit, il serait souhaitable dans le cadre de cette réflexion de ne pas se limiter à la consultation qui accompagne les projets à incidence environnementale et ne pas se limiter aux populations autochtones. Un gouvernement peut consulter ses populations